ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée de terre

Question écrite n° 80371

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de la défense des suites du conseil de défense du 29 avril 2015. L'armée de terre va procéder à 5 000 nouveaux recrutements en 2015, autant en 2016 et 1 000 d'ici à l'été 2017. Il se demande comment devraient évoluer dans ce cadre les effectifs du 152ème régiment d'infanterie stationné à Colmar.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau modèle de l'armée de terre « Au contact », les forces terrestres, capables d'intervenir sur les théâtres d'opérations extérieures comme sur le territoire national, disposeront à l'horizon 2025 d'unités adaptées à la diversité, à la durée, à la dispersion et au durcissement des opérations. A cet égard, conformément aux orientations fixées par la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense, afin de les mettre en mesure de tenir un contrat opérationnel redimensionné pour un engagement dans la durée sur le territoire national, les forces opérationnelles verront leurs effectifs portés à 77 000 hommes (soit 11 000 militaires supplémentaires par rapport à la loi de programmation militaire votée en 2013) dès la fin de l'année 2016. Pour atteindre cet objectif, la densification des formations de combat sera notamment poursuivie avec le renforcement des 29 unités élémentaires supplémentaires créées en 2015, dont 19 au sein des formations d'infanterie auxquelles appartient le 152e régiment d'infanterie. Dans ce contexte, les effectifs au titre de l'année 2016 de cette unité stationnée à Colmar seront connus avec précision à la fin de l'année 2015, lorsque sera achevé l'exercice des prévisions annuelles d'effectifs en organisation. Il en sera de même un an plus tard pour les effectifs du régiment en 2017.

Données clés

Auteur : M. Éric Straumann
Circonscription : Haut-Rhin (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80371
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 juin 2015, page 4040
Réponse publiée au JO le : 1er septembre 2015, page 6686